

écoquartier des Plaines-du-Loup les investisseurs de la première étape sont connus

La Municipalité a adopté la répartition des lots dans le premier plan partiel d'affectation (PPA 1) de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Quinze investisseurs ont été sélectionnés parmi les quarante qui ont répondu à l'appel d'offres. Ce secteur, représentant un quart du quartier, accueillera 2'200 habitants et plus de 1'000 emplois. Les chantiers seront ouverts en 2018 et les premiers habitants pourront s'installer dès 2020.

Conformément à la procédure d'appel d'offres, la Municipalité a retenu les investisseurs sur la base d'un rapport établi par une commission d'attribution et des recommandations d'une commission consultative. Un mois seulement après la fin de l'enquête publique du PPA 1, ces décisions aboutissent à un découpage en 19 lots, dont la réalisation est confiée à 15 investisseurs.

La répartition adoptée respecte pleinement les objectifs fixés tant en termes de mixité sociale et fonctionnelle que de diversité d'investisseurs. A ce titre, un quart du PPA 1 est confié à des coopératives d'habitants. Parmi les 1'000 logements à construire, 280 seront subventionnés, 440 à loyers régulés et 280 en marché libre. Sur ce dernier segment, 100 seront vendus en PPE.

Le programme d'activités, participant de la vie de quartier, se développe autour de deux pôles majeurs. A proximité du parc, le pôle « santé, éducation et mixité intergénérationnelle » accueille la maison de quartier et le programme scolaire porté par la Ville, des écoles privées liées à l'art, deux EMS de 60 lits et leur restaurant, un centre socio-culturel et deux cafés. Le deuxième pôle « vie active, commerces et services de proximité » se situe plus au nord, à quelques pas du futur terminus du métro m3. Il intègre des surfaces de bureaux, un apart-hôtel, un commerce d'alimentation et des services complémentaires aux EMS, dont une policlinique médicale universitaire, un centre médico-social et deux centres d'accueil temporaire dédiés aux seniors.

Administration générale et culture
La direction du logement et de la sécurité
publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**
- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**

Lien vers présentation et visuels : www.lausanne.ch/préavis

Lausanne, le 10 juin 2016